

**Rentrée le 11 mai sans masque, sans dépistage systématique et sans médecin de prévention, pour FO c'est NON !**

**Comité hygiène, santé et sécurité au travail académique du 16 avril 2020 : FO défend les personnels !**

CHSCT académique en visio-conférence. Fédérations représentées : FO, FSU-CGT, UNSA.

**1) Déclaration liminaire : FO lit une déclaration (en PJ)**

Points abordés dans la déclaration FO : demande le maintien des CHSCT (devant être supprimés par la loi DARMANIN-DUSSOPT) et le respect des textes les réglementant et notamment, la publication des procès-verbaux des précédents comités.

FO a rappelé ses revendications notamment :

- x la fourniture immédiate des moyens de protection pour l'ensemble des personnels amenés à être en contact avec le public
- x le dépistage systématique des personnels et des élèves avant toute reprise d'activité
- x la reconnaissance de la maladie professionnelle en cas de contamination d'un agent en service
- x le respect de la réglementation sur le droit de retrait en cas d'exposition sans protection (masque, gants) ou sans matériel nécessaire aux gestes barrières
- x le respect des droits des personnels à commencer par leurs obligations réglementaires de service.

Votes et justifications sur les avis présentés en PJ.

**2) Éléments donnés par la Rectrice sur les conditions de la reprise le 11 mai :**

Matériel de protection : aucun élément concret ni chiffré n'a été donné concernant la mise à disposition du matériel de protection, le rectorat se réfugiant derrière les décisions ministérielles devant venir.

Dépistage systématique des personnels et des élèves : ce n'est pas envisagé.

Organisation temporelle de la reprise : il y a aura une pré-rentrée des personnels. La refonte de tous les emplois du temps est envisagée avec un temps en présentiel et un temps en télétravail.

Dispositions pédagogiques pour la reprise : selon la Rectrice, ce sera entre « la classe et la garderie ».

Droit de retrait : considérant que tout aura été fait en terme de sécurité, pour l'Administration, il ne sera pas justifié (comprendre il ne sera pas accordé). De même, le refus d'une famille de mettre son enfant à l'école ne sera pas justifié.

FO met à disposition des personnels les PV des CHSCT, les déclarations qu'elle lit, ainsi que les compte-rendus de mandat qu'elle produit afin d'informer les personnels de ce qu'elle fait en instance.

Page spéciale CHSCT mise en ligne par FO : <http://snfolc16.fr/category/chsct/>

**JE DEMANDE À FORCE OUVRIÈRE DE DÉFENDRE MON DOSSIER DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL !  
J'ADHÈRE AU SYNDICAT FO, JE CLIQUE SUR « LA BONNE CARTE » !**



**Syndicat**

**FORCE OUVRIÈRE**

**Lycées et Collèges**

**Charente**

**FORCE OUVRIÈRE**

**vous informe !**

Communiqué  
du 16 avril 2020

---

## Comité hygiène, santé et sécurité au travail académique

En visioconférence, le 16 avril 2020

### Déclaration FORCE OUVRIÈRE

Madame la Présidente,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les membres de ce comité,

En premier lieu, nous vous rappelons une fois de plus que les « *relevés de conclusions* » mis en ligne sur l'intranet des agents n'engagent d'aucune manière la fédération FO et qu'elle en demande le retrait et l'envoi immédiat des procès-verbaux doublement signés qui eux, sont réglementaires. Cela concerne 7 comités : celui du 20 février, du 11 mars, du 13 mars, du 15 mars, du 25 mars, du 1<sup>er</sup> avril et du 7 avril. Concernant le Comité du 11 mars, la déclaration FO n'a même été mise en ligne sur les intranets des agents. Une fois encore, nous sommes contraints de prendre acte du refus de la Rectrice-employeur de respecter les textes réglementant le CHSCT, dans la situation sanitaire que chacun connaît, et ce, malgré nos demandes maintes fois répétées.

Concernant la situation nationale, le moins que l'on puisse dire, c'est que la décision de rouvrir écoles et établissements scolaires, avant même les bars, cinémaS, restaurants notamment à provoqué la surprise générale.

Immédiatement après cette annonce du président de la République, le MEDEF a exprimé sa satisfaction par la voix de son porte-parole qui a déclaré, je cite : « *cela permet aux entreprises de bien préparer la reprise, et aux enfants de retrouver le chemin de l'école* ».

Personne n'est donc dupe : pour le gouvernement, l'école est une garderie pour les enfants des parents à qui leur employeur demande de reprendre le travail.

Les propos du Ministre Blanquer sont allés d'ailleurs immédiatement dans ce sens : allègement des horaires, des contenus programmatiques, emplois du temps à refaire, le tout organisé au plan local par des personnels déjà éprouvés, dans le cadre du « *chacun se débrouille* » et du travail à distance 24/24, qui chacun le sait maintenant, sera exigé y compris après le déconfinement.

Concernant le « *télétravail* » ou « *l'enseignement à distance* » ou les « *réunions en visio-conférence* » nous demandons un cadrage respectant le volontariat réglementaire des collègues et leur permettant de ne pas avoir à utiliser leur propre matériel et à se doter eux-mêmes des moyens de communications, qui nous le rappelons, ont un coût qui ne doit pas être supporté par ceux qui travaillent mais par l'employeur.

Concernant les courriers émanant des syndicats de la fédération ou de la fédération elle-même, nous prenons acte des premières réponses qui ont été apportées et nous demandons qu'une réponse soit apportée le plus rapidement possible aux autres.

Concernant maintenant la situation sanitaire, selon le gouvernement, il y a 105 000 cas confirmés de COVID-19. Peut-on nous expliquer comment ce nombre a été obtenu alors que les tests ne sont pas mis à disposition ? Toujours selon le gouvernement, il y a 17 500 décès à rapporter au Coronavirus. C'est déjà bien plus que le bilan fait de la canicule de 2003 : les plus touchés sont une fois de plus les personnes âgées et les plus fragiles. Il faut s'attendre, si effectivement le nombre de décès suit une trajectoire parabolique, à un nombre de décès extrêmement important et inédit pour une crise sanitaire de ce type.

Concernant le second point mis à l'ordre du jour par l'employeur, à savoir, je cite, « *Point sur la préparation de la reprise* », nous souhaitons informer ce Comité que les mandats de la fédération FO ne sont pas soumis à la reprise le 11 mai et que par conséquent, notre fédération ne participera pas à la co-construction des conditions de cette reprise mais au contraire, poursuivra ses démarches visant à obtenir de la rectrice-employeur qu'elle protège ses agents.

De ce point de vue là, nous alertons le CHSCT académique sur le fait que nombre de personnels ont déjà fait savoir leur peur de reprendre, leur peur pour leur propre santé et leur propre vie, mais aussi leur peur de ramener

dans leur foyer familial ce virus tueur. Le Ministre Blanquer a d'ailleurs été plus que flou sur les moyens de protection et le matériel nécessaire aux gestes barrières, ce qui est confirmé à ce propos par l'absence de réponse aux demandes que nous avons formulées y compris en direction des préfets.

Ce « flou » organisé est aussi caractérisé par l'absence de mise à jour du question-réponse ministériel dont la dernière version en ligne date du 4 avril dernier.

Cependant, un passage de ce questions-réponses obsolète a retenu notre attention. Page 7 en effet, il est y est noté, je cite : « *Le médecin conseiller-technique apporte son conseil à l'autorité académique et applique les instructions en vigueur liées au Coronavirus Covid-19. Il contribue à l'information des personnels d'encadrement et de direction sur les mesures à prendre, et à l'analyse des situations et des risques, en s'appuyant sur le réseau des professionnels de santé et des agences régionales de santé. Il coordonne la diffusion de l'information sanitaire au sein de l'académie. Il s'assure, en lien avec le **médecin de prévention**, du respect des orientations en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail, ainsi que des mesures prises en matière de suivi médical et d'organisation du travail.* »

Le médecin de prévention occupe donc une place centrale dans la situation sanitaire actuelle. Pour FO, le pilotage administratif de la reprise ne peut pas être déconnecté du pilotage sanitaire réglementaire, assuré notamment par le Médecin de prévention. Dans cette situation, plus que jamais, les personnels devraient bénéficier d'un suivi médical renforcé. Or, en particulier dans l'académie, faute de médecins de prévention en nombre suffisant, et compte tenu de l'absence totale de médecine de prévention à partir du 31 mai, ce pilotage sanitaire ne pourra pas avoir lieu. Pour FO, c'est inadmissible et scandaleux, et envisager de reprendre sans médecin de prévention est impensable.

Enfin, avec 6 CHSCT académiques en un mois environ, preuve est faite que ces Comites sont indispensables aux personnels et aux salariés d'une manière générale. Ou alors il ne fallait pas les convoquer.

C'est pourquoi, FO demande le maintien des CHSCT dans le cadre réglementaire actuel, le maintien des moyens accordés à ses membres et par conséquent, l'abrogation de la loi DARMANIN-DUSSOPT de l'été 2019.

Comme à chaque Comité, nous vous rappelons les revendications de notre fédération :

- x le respect du volontariat des personnels d'une manière générale y compris pour la reprise, et le retrait des injonctions à se déplacer ou à utiliser son matériel et ses moyens de communications personnels
- x la fourniture immédiate des moyens de protection pour l'ensemble des personnels amenés à être en contact avec le public
- x le dépistage systématique des personnels et des élèves avant toute reprise d'activité
- x la reconnaissance de la maladie professionnelle en cas de contamination d'un agent en service
- x le respect de la réglementation sur le droit de retrait en cas d'exposition sans protection (masque, gants) ou sans matériel nécessaire aux gestes barrières
- x l'arrêt de toutes les suppressions de postes et la mise en œuvre des ouvertures nécessaires
- x le respect du droit aux congés des personnels pendant les vacances scolaires
- x le respect des droits des personnels à commencer par leurs obligations réglementaires de service.

Nous terminons par cette information de dernière minute : le PDG de la SNCF demande l'obligation du port du masque pour les voyageurs après le confinement. Dans ces conditions, nous serons évidemment très attentifs aux annonces qui pourraient être faites dans notre secteur, car pour FORCE OUVRIÈRE, reprendre le 11 mai, sans dépistage, sans protection et sans médecin de prévention, c'est non.

Madame la Présidente, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les membres de ce comité, je vous remercie de votre attention.

## CHSCT ACADÉMIQUE du 16 Avril 2020

### FO REND COMPTE DE SON MANDAT AUPRÈS DES PERSONNELS

N°	Objet	Avis	Votes	Justification/information FO	Adopté (oui/non)
1	Conditions de la reprise	Le CHSCTA exige que toutes les garanties soient définies et mises en œuvre par l'employeur pour assurer la protection des agents par rapport au risque d'une contamination par le Covid-19, dans le cadre de la reprise des cours (Désinfection des locaux, savon, gel hydro-alcoolique, masques, test, etc.). A défaut de ces garanties, il considère que les personnels sont fondés à exercer leur droit de retrait.	<b>FO : POUR</b> FSU-CGT : POUR UNSA : ABSTENTION	Avis proposé par la FSU-CGT et amendé par FO	<b>OUI</b>
2	Date de la reprise	Si la réflexion concernant les modalités de la reprise des cours est indispensable, les représentants des personnels au sein du CHSCT A considèrent que la date du 11 Mai 2020 est prématurée pour ouvrir les écoles, les collèges et les lycées au public, pour au moins deux raisons. La première tient au calendrier de l'Académie de Poitiers qui, en raison des vacances de Printemps, ne laisse pas le temps suffisant pour permettre la construction d'un protocole de sortie de confinement élaboré de façon concertée avec tous les partenaires, qu'il s'agisse des représentants des personnels, des fédérations de parents d'élèves ou des collectivités territoriales. La seconde tient à la probable impossibilité de réunir dans un délai aussi court les moyens organisationnels et matériels pour assurer la protection des personnes.	<b>FO : POUR</b> FSU-CGT : POUR UNSA : ABSTENTION	Avis proposé par la FSU-CGT, les amendements FO ont été refusés par la FSU-CGT, mais FO a voté cet avis compte tenu de l'affirmation suivante : <i>«considèrent que la date du 11 Mai 2020 est prématurée pour ouvrir les écoles, les collèges et les lycées au public».</i>	<b>OUI</b>
3	Nécessité d'un protocole	Le CHSCTA demande que soit élaboré de façon concertée un protocole de sortie de confinement suffisamment précis pour que chacun sache où il va et ce qu'il doit faire, de manière à rassurer et à ne pas faire peser la responsabilité des prises de décisions en matière de santé et de sécurité au travail sur les seuls chefs d'établissement ou de service.	<b>FO : ABSTENTION</b> FSU-CGT : POUR UNSA : POUR	Avis proposé par la FSU-CGT. FO a proposé qu'il soit remplacé par l'avis 4 mais a été maintenu par la FSU-CGT. Pour FO, le préalable à la reprise, c'est le dépistage, le matériel de protection et la mise en place d'une médecine de prévention.	<b>OUI</b>

				Or, cet avis s'inscrit dans une reprise sans condition.	
4	Groupe de travail du CHSCTA	Le CHSCT A demande la mise en place immédiate d'un groupe de travail du CHSCT pour la définition, la mise en œuvre et le suivi de la sortie du confinement et de la reprise des activités dans les écoles, établissements et services de l'Education nationale, du point de vue de la santé et de la sécurité au travail.	<b>FO : POUR</b> FSU-CGT : POUR UNSA : POUR	Avis proposé par FO et décliné de l'avis adopté par le CHSCT Ministériel <u>prenant en compte les questions de santé et de sécurité</u>	OUI
5	Pré-rentrée et Accompagnement des personnels	Le CHSCTA demande que les PSY-EN, les AS et les personnels de santé soient présents dans un premier temps lors des journées de prérentrée pour accompagner les personnels lors du retour de ceux-ci dans les EPLE et les services ; et dans un second temps lors du retour des élèves. Les Psy-En, les AS et les personnels de santé sont un appui important dans la gestion post traumatique.	<b>FO : CONTRE</b> FSU-CGT : POUR UNSA : POUR	Avis proposé par la FSU-CGT. <u>FO vote contre compte tenu que les PSYEN et les AS n'ont pas à pallier au manque de personnels de médecine de prévention.</u>	OUI
6	Cellule de gestion de crise	Le CHSCTA demandent que les personnels PSY-EN EDA et EDO soient associés à la cellule de gestion de la crise au même titre que les personnels de santé (avec la présence d'un Médecin conseillère technique, Infirmière conseillère technique et d'une Conseillère technique de service social).	<b>FO : CONTRE</b> FSU-CGT : POUR UNSA : POUR	Avis proposé par l'UNSA. <u>FO vote contre pour les mêmes raisons que pour l'avis précédent.</u>	OUI
7	Médecin de prévention	La crise sanitaire liée au Covid-19 met en évidence le rôle essentiel joué par tous les acteurs de la prévention. Ils alertent à nouveau sur le manque de médecins de prévention et sur le risque que constitue en lui-même, pour la santé et la sécurité des personnels, l'absence de médecin de prévention dans l'académie à partir de la fin du mois de mai. <u>Le CHSCTA demande que des solutions alternatives soient trouvées en attendant le recrutement de nouveaux médecins dans des conditions suffisamment attractives pour que les postes soient pourvus et occupés de façon stables.</u>	<b>FO : CONTRE</b> FSU-CGT : POUR UNSA : POUR	Avis proposé par la FSU-CGT. FO vote contre car cet avis ouvre la voie à la suppression définitive de la médecine de prévention dans l'académie, anticipant d'ailleurs l'article 40 de la loi DARMANIN-DUSSOPT n° 2019-828 du 6 août 2019	OUI